

# RÈGLEMENT

Dans ces règles, les termes "joueur" et "il" doivent s'entendre tant au masculin qu'au féminin.

Dans ces règles les termes, FFE signifie Fédération Française des Echecs et FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs.

Article 1 [Organisation](#)

Article 2 [Règles](#)

Article 3 [Tournoi](#)

Article 4 [Participants](#)

Article 5 [Prix](#)

Article 6 [Divers](#)

## **Article 1 - ORGANISATION**

Le club d'Hossegor Echecs organise le 30<sup>e</sup> Open International Landes Côtes Sud, du 07 au 09 juin 2025 dans la salle Jai Alai, avenue de Gaujacq, 40150 Soorts-Hossegor.

### **1.1 Responsable du tournoi**

Le directeur du tournoi est M. Hugues DE BEAUPUY.

### **1-2 Arbitrage**

L'arbitrage est assuré par M. Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Elite 2.

L'arbitre adjoint est M. Francis JARRIER, Arbitre Fédéral Elite 1.

## **Article 2 – REGLES**

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93<sup>e</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces règles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **2.1 Forfait**

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début de chaque ronde.

### **2.2 Nulle par accord mutuel**

Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent pas proposer de nulle à leur adversaire avant le 40<sup>e</sup> coup joué et achevé.

### **2.3 Bye**

Un joueur peut prendre un seul « BYE » lors des 5 premières rondes, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant un demi-point (0,5 point). Pour cela il doit prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

### **2.4 Moyens de Communication**

Les joueurs ne sont pas autorisés à utiliser un moyen de communication durant les parties. Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

## Article 3 - TOURNOI

### 3.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse en 7 rondes.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits. Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi. Les appariements sont officiellement affichés 15 minutes avant le début des rencontres.

### 3.2 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 1h30 avec un ajout de temps de 30 secondes par coups pour la totalité de la partie.

### 3.3 Horaires

Pointage le samedi 07 juin 2025 jusqu'à 9h00

Ronde 1 : samedi 07 juin 09h30

Ronde 2 : samedi 07 juin 13h30

Ronde 3 : dimanche 08 juin 09h00

Ronde 4 : dimanche 08 juin 13h30

Ronde 5 : dimanche 08 juin 18h00

Ronde 6 : lundi 09 juin 09h00

Ronde 7 : lundi 09 juin 13h30

### 3.4 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, cumulatif puis performance.

Pour le premier départage, le logiciel P.A.P.I enlève la valeur la plus faible et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

## Article 4 – PARTICIPANTS

### 4.1. Droits d'inscriptions

L'inscription est gratuite pour les GMI, MI, GMF, MIF, les membres de [l'Équipe de France « Élite » Jeunes](#), les champions et championnes de France jeunes en titre et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve de confirmer leur inscription à l'organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Jusqu'au 31 mai 2025 :

Seniors et vétérans 45 € - Jeunes 25 €

À partir du 01 juin 2025 :

Seniors et vétérans : 50€ - Jeunes: 30 €

### 4.2 Inscriptions

Les participants français doivent être en possession d'une licence A à la FFE. Les joueurs non licenciés A en début de tournoi devront prendre cette licence au club Hossegor Echecs.

Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE. .

Les inscriptions sont limitées à 160 joueurs inscrits.

### **4.3. Comportement des joueurs**

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait ou abandon non justifié fera l'objet d'une enquête administrative et sera signalé au Directeur Juridique de la DNA pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde « r » doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde « r+2 ». Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8-C.0.04.2 LA).

Les joueurs s'engagent à conserver, sur le lieu du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse) et devant la porte d'accès à la salle. Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi, une salle étant réservée à cet effet, l'accès en sera interdit aux joueurs n'ayant pas conclu leur partie. Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

### **4.4. Respect du règlement**

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement et la Charte du Joueur d'Echecs en s'inscrivant au 30<sup>e</sup> Open International Landes Côte Sud.

## **Article 5 – PRIX**

### **5.1. Attribution des prix**

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant. Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

### **5.2. Liste des prix**

La liste des prix est affichée dans la première moitié du tournoi.

## **Article 6 - DIVERS**

### **6.1 Photographies**

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

### **6.2 Responsabilité**

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats (parkings).

L'arbitre

Pierre LAPEYRE

L'organisateur

Hugues De BEAUPUY